

DÉCLARATION DE LA NORVÈGE À LA SOUS-COMMISSION 2 - 2e TOUR

Thon rouge de l'Atlantique Ouest (WBFT)

Le SCRS a réalisé une évaluation de stock actualisée et a formulé un avis scientifique sur le thon rouge de l'Atlantique Ouest en 2020. À l'heure actuelle, il existe à la fois des sources de données limitées et des signaux contradictoires évidents en ce qui concerne l'abondance relative du thon rouge de l'Ouest à partir des séries temporelles disponibles, indépendantes et dépendantes des pêcheries. La disponibilité en 2021 de nouvelles données potentiellement cruciales, qui n'étaient pas disponibles à temps pour l'évaluation de 2020, constituera de manière générale un argument valable pour une nouvelle évaluation de tout stock de poissons à l'ICCAT. Il est important de donner au SCRS le temps d'examiner si les nouvelles données pour la composante occidentale indiquent que nous avons besoin d'une nouvelle évaluation du stock en 2021, avant que la Commission ne prenne une décision à ce sujet.

La proposition du Président de la Sous-commission 2 comprend le recrutement d'un expert externe pour examiner, préparer et présenter les conclusions de la nouvelle évaluation du stock proposée et l'avis scientifique au Groupe d'espèces sur le thon rouge. La Norvège demande des explications supplémentaires sur la nécessité d'engager un expert externe. La Norvège souhaiterait également obtenir davantage d'informations sur la manière dont l'expert externe sera choisi. D'après ce que nous comprenons, un expert externe serait généralement payé par la Commission et non par les CPC individuelles, et l'expert externe est sélectionné après un processus d'appel ouvert organisé par le SCRS et le Secrétariat.

La Norvège a exprimé son soutien à la proposition du Président de la Sous-commission 2 dans le document PA2-608 sur un niveau de TAC du thon rouge de l'Ouest de 1.785 t en 2021. La Norvège maintient cette position et ne soutiendra pas une reconduction du TAC pour le thon rouge de l'Ouest de 2020 à 2021. La raison en est que le SCRS a déjà fourni toute une gamme d'options d'avis différents concernant le thon rouge de l'Ouest. La reconduction d'un TAC de 2.350 t pour le thon rouge de l'Ouest de 2020 à 2021 n'est pas une mesure de précaution et ne nous donnera qu'une probabilité de 6 % de ne pas soumettre le stock à la surpêche (94 % de probabilité de surpêche) en 2021 (option 3 du tableau 4 du rapport du SCRS sur le thon rouge de l'Ouest). L'option 2 du tableau 4 suggérée par le Président de la Sous-commission 2, en revanche, nous donne une probabilité d'environ 60 % de ne pas surpêcher le thon rouge de l'Ouest avec un TAC de 1.785 t en 2021.

En outre, la Norvège n'est pas certaine du rôle du SCRS en ce qui concerne le sous-groupe suggéré qui n'impliquera que quelques CPC sélectionnées au sein du SCRS, pour réaliser la nouvelle évaluation complète du stock de thon rouge de l'Ouest en 2021. La Norvège souhaiterait donc obtenir davantage d'informations sur cette question.

La Norvège craint qu'une nouvelle évaluation complète du stock de thon rouge de l'Ouest ne crée de précédent entre les autres CPC si elles ne sont pas d'accord avec le résultat d'une évaluation de stock actualisée.